



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

1- Principales orientations du PLF 2022

2- Les programmes de la mission AGTE

3- Les autres programmes du MI

1- Principales orientations du PLF 2022

Un budget* en forte augmentation pour le ministère de l'intérieur

→ Le schéma d'emploi du ministère est majoré de + 847 ETP. En 2022, l'objectif est de finaliser le plan de recrutement de 10 000 policiers et gendarmes et maintenir les effectifs des préfectures, des sous-préfectures et des secrétariats généraux communs au niveau de 2020.

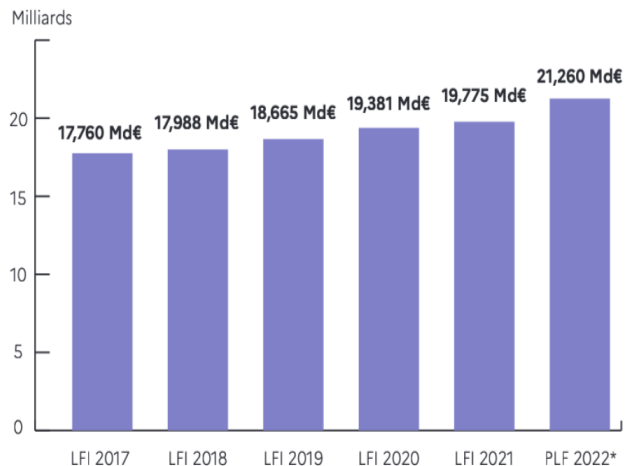
→ Les chiffres clefs

- 20,9 Md€ pour le PLF 2022 dont 500 M€ au titre du Beauvau de la Sécurité
- 21,3 Md€ de CP en prenant en compte le plan de relance (+400 M€)
- + 1,5 Md€ d'augmentation par rapport à 2021

* Chiffres du PLF à date

Une augmentation qui s'inscrit dans la hausse tendancielle des budgets du MI depuis 2017

Evolution



* prenant en compte le plan de relance

Composition

Mission SECURITES : 14,9 Md€

Mission AGTE : 3,8 Md€

Mission immigration, asile et intégration : 1,9 Md€

CAS routier et taxes affectées : 0,6 Md€

Total : 21,3 Md €

2- Les programmes de la mission AGTE

CP (en M€) THCAS	LFI 2021	Total PLF MI 2022 + Plan de relance (400 M€)	Total crédits PLF 2022 + plan de relance /LFI 2021	% d'évolution PLF 22 + plan de relance /LFI 2021
Programme				
354-administration territoriale de l'État	1 831,92	1 876,40	44,48	2,4%
dont T2	1 294,87	1 318,90	24,04	1,9%
dont HT2	537,06	557,49	20,44	3,8%
216-Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 185,46	1 437,12	251,66	21,2%
dont T2	533,49	540,64	7,14	1,3%
dont HT2	651,97	896,48	244,52	37,5%
232-Vie politique, culturelle et associative	435,29	489,78	54,50	12,5%
dont T2	40,85	77,55	36,70	89,8%
dont HT2	394,44	412,24	17,80	4,5%
Mission AGTE	3 452,67	3 803,31	350,63	10,2%
dont T2	1 869,21	1 937,09	67,88	3,6%
dont HT2	1 583,46	1 866,22	282,75	17,9%

Le programme 354 - ATE

A- Emplois et crédits T2 du P354

1 - Schéma d'emploi

Schéma d'emploi nul pour la seconde année consécutive

2 – Plafond d'emploi

29 781,50 ETPT, soit + 661,50 ETPT par rapport à l'exercice 2021, répartis de la manière suivante :

+ 400 ETPT au titre du plan apprentis plan 10 000 jeunes

+ 232 ETPT au titre de l'impact des schémas d'emplois pour 2022

+ 29,5 ETPT concernant des mesures de transferts d'emplois

Néanmoins, les apprentis n'étant plus comptabilisés dans le plafond d'emploi en 2022 (arbitrage de la RIM du 5 octobre 2021), un abattement de 700 ETPT sera appliqué par amendement, ramenant ainsi le plafond d'emploi à 29 081,50 ETPT pour l'exercice 2022.

3 – Evolution du périmètre : un solde net de + 29,5 ETPT

● **Transferts entrants : + 58 ETPT dont la mise en place du SGAMM Ile de France (+ 35 ETPT) et l'extension, en année pleine de l'armement des SMOE (+20 ETPT) et des services de politique de la ville (+3 ETPT)**

● **Transferts sortants : -28,5 ETPT dont la création de la Direction de la Mer et du Littoral en Corse (-2 ETPT), l'expérimentation d'un pôle interdépartemental Dublin en Ile-de-France (-4,5 ETPT), le transfert du PIACL de Lyon au P216 (-20 ETPT) et le rétro-transfert d'emplois dans le cadre de la mutualisation des fonctions support entre la Culture et l'Education nationale à Mayotte (-2 ETPT)**

4 – Crédits de masse salariale :

- 1878,46 M€ dont 1 318,90 M€ hors CAS et 559,55 M€ CAS pensions
- Soit une augmentation de 53,39 M€ (+2,9 %) comprenant, outre le glissement technique (GVT), vieillesse
 - Une mesure d'action sociale avec la protection sociale complémentaire pour près de 5,2 M€ (15 euros par mois et par agent)
 - Des mesures indemnitaires avec la revalorisation de l'IFSE des agents des SGC (1,8 M€) et la revalorisation triennale de l'IFSE (1,3 M€)
 - Une mesure statutaire relative à la poursuite de l'extinction du corps C SIC au bénéfice du corps B: 170 K€

Des crédits complémentaires sont attendus en cours de gestion afin de financer les mesures statutaires au bénéfice des agents de catégorie C (refonte des grilles, relèvement du minimum de traitement, bonification d'un an d'ancienneté) et de l'indemnité télétravail au bénéfice de l'ensemble des agents exerçant des missions télétravaillables.

B- Crédits HT2 du P354

1/ Stabilité des ressources du PLF 2022 à périmètre constant :

● 542M€ en CP à périmètre constant, contre 537 M€ en CP en 2021 tenant compte **notamment de l'inflation**

- Près de 303 M€ de CP dédiés à la thématique immobilière

2/ Un périmètre budgétaire 2022 qui tient compte des transferts de crédits au bénéfice d'autres programmes du budget de l'Etat, avec un solde de -6,5 M€

- **Transferts entrants au PLF 2022 : +1,7 M€**

Les frais de fonctionnement des directions de la mer dans les DROM depuis le P205 du MTE ;

La prise en charge des frais des stagiaires, affectés en DREETS et en DDETS(PP), pour les formations de l'institut national du travail, de l'emploi **et de la formation professionnelle (INTEFP) depuis le P155.**

- **Transferts sortants au PLF 2022 : -8,3 M€**

subventions pour l'harmonisation de la restauration collective vers le P216.

3/ Par ailleurs, des mesures nouvelles allouées au titre du plan de relance (P363) à hauteur de 21 M€ viendront soutenir les projets prioritaires ministériels et interministériels :

- **13,6 M€ en CP au titre des coûts induits par les rénovations des cités administratives, les projets immobiliers et les besoins de labellisation Espaces France Services en sous-préfectures ;**
- **7,3 M€ en CP pour financer les coûts immobiliers générés par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;**
- **1 M€ en CP pour financer les coûts de formation induits par le plan « 10 000 jeunes ».**

4/ Et le verdissement du parc automobile de l'ATE se poursuivra en 2022 avec une nouvelle tranche de près de 8,9 M€ de commandes portées par le programme 362. Ainsi, près de 700 véhicules électriques auront été acquis sur les exercices 2021 et 2022.

Le programme 232 – Vie politique

● Pour le financement de la vie politique et l'organisation des élections, le P232 dispose en PLF 2022 de 492 888 535 € en AE et 490 204 535 € en CP dont :

HT2 : 414 921 035 € en AE et 412 237 035 € en CP

T2 : 77 967 500 € en AE/CP

● Ces crédits sont destinés à l'organisation des élections présidentielle, législatives et territoriales en Outre-mer, ainsi qu'au paiement des dépenses liées à la troisième consultation de Nouvelle-Calédonie prévue le 12 décembre 2021.

● Cette répartition T2/HT2 est issue de la décision de la réinternalisation de la mise sous pli à la suite des dysfonctionnements liés à la propagande lors des élections 2021. Si la ventilation habituelle des crédits T2/HT2 pour l'activité de mise sous pli est de 43% (HT2)/57%(T2), pour 2022, la ventilation est de 20%(HT2) /80% (T2).

● Les crédits de titre 2 intègrent l'ensemble des indemnités élections (indemnités pour travaux supplémentaires, de mise sous pli, de contrôle des opérations de vote, etc.)

Le programme P216 – CPPI

Les crédits du P216 en 2022 : 1,49 Md€ (PLF + Plan de relance) soit une augmentation de +252 M€ dont 170 M€ au titre du plan de relance.

40 % des crédits du programme sont exécutés au niveau déconcentré (contentieux, fipd, actions sociales, SGAMI).

1/ Les crédits du T2 progressent de +1,3 % pour accompagner les réformes interministérielles :

- **Mise en œuvre de mesures catégorielles (indemnitaires)**

- Indemnité temporaire de mobilité (95 000 €)

- Action sociale pour les personnels des DDI (0,37 M€)

- **Versement de l'allocation de protection sociale complémentaire à tous les agents, de mois (52 M€ pour le MI dont 2 M€ au titre du P216).**

l'ordre de 15€ par

2/ La poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers de modernisation du ministère dans le domaine du numérique et de l'immobilier

- **La finalisation des grands projets numériques au bénéfice des forces de sécurité :**

- Réseau radio du futur commun aux forces de sécurité et de secours
- France- Alerte qui doit permettre l'alerte des populations en temps réel

- **La poursuite de la rationalisation et du regroupement des emprises immobilières du ministère :**

- Construction du site de la DGSI
- Préparation de l'implantation du site post Lumière

3/ L'augmentation des crédits budgétaire dédiés au Fonds interministériel de prévention de la délinquance » (soit 79,4 M€ - hors mises en réserves).

3- Les autres programmes du MI

3-1 La mission SECURITES

A- Les crédits des 4 programmes (police, gendarmerie, sécurité civile et sécurité routière) de la mission Sécurités

CP (en M€) THCAS	LFI 2021	Total PLF MI 2022 + Plan de relance (400 M€)	Total crédits PLF 2022 + plan de relance /LFI 2021	% d'évolution PLF 22 + plan de relance /LFI 2021
Programme				
152-Gendarmerie nationale	5 542,76	5 912,60	369,84	6,7%
dont T2	4 269,05	4 339,03	69,97	1,6%
dont HT2	1 273,71	1 573,57	299,86	23,5%
176-Police nationale	7 864,83	8 446,75	581,92	7,4%
dont T2	6 866	7 014,07	147,72	2,2%
dont HT2	998	1 432,68	434,20	43,5%
207-Sécurité et éducation routière	41	54,99	14,01	34,2%
161-Sécurité civile	465	519,20	54,20	11,7%
dont T2	136	136,66	1,03	0,8%
dont HT2	329	382,54	53,17	16,1%
Mission Sécurités	13 914	14 933,53	1 019,96	7,3%
dont T2	11 271	11 489,76	218,72	1,9%
dont HT2	2 643	3 443,77	801,25	30,3%

B- Les priorités des programmes de la mission Sécurité

1/ L'évolution des dépenses de personnels sera marquée par l'achèvement du plan présidentiel « 10 000 postes supplémentaires dans les forces de sécurité » et le financement des mesures catégorielles issues des travaux du Beauvau de la sécurité

- **Création de postes pour les forces de sécurité**

- Le « plan 10 000 » prévoit + 1 500 emplois sur le terrain en 2022
- La densification des pelotons de surveillance et d'intervention de la

gendarmerie

- **Limitation des mesures catégorielles aux priorités stratégiques définies lors du**

sécurité (primes montagnes par exemple)

Beauvau de la

- 16,75 M€ pour la PN soit 0,2 % de la masse salariale
- 14,6 M€ pour la GN soit 0,3 % de la masse salariale

2/ L'augmentation des crédits d'investissement et de fonctionnement sera destinée à la mise en œuvre des axes de progrès identifiés dans le cadre du Beauvau de la sécurité.

● Le soutien aux ressources humaines

- Le renforcement de la formation (Académie de Police)**
- La gratuité des transports (TGV, Intercités) au 1er janvier 2022 (38 M€)**

● Mieux répondre aux besoins de protection de la population

- 11 000 nouveaux véhicules en 2022 pour les forces de l'ordre**
- La poursuite du déploiement des caméras piétons (20 M€ pour la PN)**

● Améliorer l'immobilier (+185 M€ pour la PN dont 54 M€ en relance et + 95 M€ pour la GN dont 44 M€ de relance).

- Sécurisation des commissariats et des casernes**
- Construction ou reconstruction de commissariats et de casernes**

3/ Le renforcement de la capacité de prévention, d'anticipation et d'adaptation de la sécurité civile.

● Le renforcement du matériel d'intervention

Maintenance (84,5 M€) et modernisation (6 M€) des aéronefs de la sécurité civile

Modernisation du matériels des FORMISC et du service de déminage (13,3 M€)

● La revalorisation salariale (0,9 M€)

Revalorisation de la rémunération des pilotes et des mécaniciens de bord

Financement de la nouvelle politique de rémunération des personnels militaires de la sécurité civile

● La poursuite du financement du système d'alerte aux populations (8 M€)

4/ La sécurité routière dispose de crédits supplémentaires (+ 14 M€) pour renforcer la prévention et améliorer l'accès au permis de conduire.

- **Renforcement de la prévention**

- Acquisition de kits de détection de stupéfiants.**

- **Améliorer l'accès au permis de conduire**

- Amplification du dispositif de mise à disposition d'agents de la Poste pour maintenir les délais de passage de l'examen du permis de conduire.**

3-2 La mission immigration, asile et intégration (IAI)

A- Les crédits des 2 programmes de la mission IAI

CP (en M€) T HCAS	<i>LFI 2021</i>	<i>Total PLF MI 2022 + Plan de relance (400 M€)</i>	<i>Total crédits PLF 2022 + plan de relance /LFI 2021</i>	<i>% d'évolution PLF 22 + plan de relance /LFI 2021</i>
Programme				
303-Immigration et asile	1 411	1 467,69	56,75	4,0%
104-Intégration	431	448,62	17,66	4,1%
<i>Mission Immigration</i>	1 842	1 916,31	74,41	4,0%

B- L'augmentation des crédits permettra de soutenir les politiques d'accueil et d'intégration des étrangers

Les crédits de la mission IAI (P303 et P104) s'élèvent à 1,9 Md€ (dont 16 M€ de plan de relance) soit + 4% par rapport à la LFI 21.

- **Amélioration des capacités d'accueil des réfugiés**
 - Création de 800 places en centres provisoires d'hébergement (CPH)**
 - Possibilité d'ouvrir 3 400 places en centre de rétention administrative (CRA) et 1 500 places en centres d'accueil et d'examen des situations (CAES)**

- **Renforcement des mesures en faveur de l'intégration des réfugiés**
 - Extension du nouveau programme d'accompagnement global individualisé pour les réfugiés (AGIR)**

Merci de votre attention